

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2020

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 22 juin 2020, la convention d'assistance à la passation de marchés publics d'assurance pour la commune, son CCAS et sa Caisse des écoles, proposée par la Société Risk Partenaire pour un montant de 675 euros HT, est acceptée.

En contrepartie, l'attributaire élabore le dossier de consultation pour les lots suivants : responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens, multirisque expositions. Il procède à l'analyse des offres ;

2.- accepté le 23 juin 2020, la convention proposée à Monsieur Nicolas CARLIN, éducateur socioculturel intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention est entrée en vigueur le 6 juillet 2020 et s'est achevée le 21 août 2020.

Monsieur Nicolas CARLIN est intervenu pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN a été rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

3.- accepté le 23 juin 2020, la convention proposée à Madame Nathalie CUNY, éducatrice sportive diplômée d'État, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention est entrée en vigueur le 6 juillet 2020 et s'est achevée le 17 juillet 2020.

Madame Nathalie CUNY est intervenue pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie CUNY a été rémunérée à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

4.- accepté le 23 juin 2020, la convention proposée à Monsieur Jonathan LULLO, animateur socioculturel et sportif, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention est entrée en vigueur le 20 juillet 2020 et s'est achevée le 14 août 2020.

Monsieur Jonathan LULLO est intervenu pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Jonathan LULLO a été rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

5.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Gymnastique Club » en vue d'y enseigner la pratique de la gymnastique et disciplines associées, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021 :

- Les mardis de 17h00 à 19h15, dans l'annexe
- Les mardis de 18h30 à 20h30, dans la salle
- Les jeudis de 18h30 à 19h30, dans la salle ;

6.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Royal Team » en vue d'y enseigner la pratique du kick-boxing et disciplines

associées, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021 (à partir de 17h00 pendant les vacances scolaires) :

- Les lundis de 16h30 à 18h00 pour la salle
- Les jeudis de 18h00 à 20h00 pour l'annexe
- Les vendredis de 16h30 à 19h30 pour l'annexe
- Les samedis de 18h00 à 20h00 pour l'annexe ;

7.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Loonest » en vue d'y enseigner la pratique du hip-hop, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021, les vendredis de 21h30 à 23h00 pour l'annexe, et les samedis de 14h00 à 17h00 pour la salle ;

8.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Shotokan karaté » en vue d'y enseigner la pratique du karaté et disciplines associées, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021 :

- Les lundis de 18h00 à 19h30 pour la salle
- Les lundis de 17h00 à 21h00 pour l'annexe
- Les mardis de 19h30 à 21h30 pour l'annexe
- Les mercredis de 18h00 à 19h30 pour la salle
- Les mercredis de 17h00 à 21h00 pour l'annexe
- Les vendredis de 19h30 à 21h30 pour l'annexe
- Les samedis de 10h00 à 12h00 pour l'annexe

9.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Saint-Max Essey Club Athlétic » en vue d'y enseigner la pratique de l'athlétisme, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021, les samedis de 10h00 à 12h00 ;

10.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Tennis de table Essey-lès-Nancy » en vue d'y enseigner la pratique du tennis de table, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021 :

- Les mardis de 20h30 à 23h00
- Les mercredis de 17h00 à 19h00, et de 20h30 à 23h00
- Les jeudis de 20h30 à 23h00
- Les vendredis de 19h00 à 00h00
- Les samedis de 17h00 à 19h00
- Les dimanches de 8h00 à 19h00 (championnat et

tournois) ;

11.- accepté le 25 juin 2020, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Galle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

Le gymnase est mis gracieusement à disposition de l'association « Ecole Internationale d'Aïkido Traditionnel-Dojos 54 » en vue d'y enseigner la pratique de l'aïkido et disciplines associées, du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020, et du 4 janvier au 22 août 2021, les jeudis de 20h00 à 22h00 ;

12.- accordé le 29 juin 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 17 février 2019 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°M(bis)-24 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

13.- accepté le 30 juin 2020, la convention de mise à disposition d'un local comprenant les salles « Club photo » et « Club couture » d'une superficie respective de 35,12 m² et de 16,75 m² sises au foyer Foch, 74 avenue Foch à Essey-lès-Nancy, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association des Artistes Ascéens.

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2020, renouvelable d'année en année par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 3 années consécutives.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement à l'association en vue d'y partager la pratique des arts plastiques ;

14.- accepté le 30 juin 2020, la convention de mise à disposition de la salle Goutorbe située dans la maison des associations, 1 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy, proposée à l'association locale des retraités et personnes âgées d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 7 septembre 2020, renouvelable d'année en année par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 3 années consécutives.

Le local est mis à disposition gratuitement à l'association locale des retraités et personnes âgées d'Essey-lès-Nancy en vue d'organiser des séances de chant et musique en direction des seniors pour leur permettre de rompre l'isolement et favoriser la convivialité ;

15.- accepté le 30 juin 2020, la convention portant sur l'organisation de séances de Zumba à destination des enfants de 6 à 12 ans, entre l'éducateur sportif David ROUSSELOT et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour des séances le mercredi 12 août 2020 de 14h00 à 16h00 au centre de loisirs « Les lutins ».

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à David ROUSSELOT la somme de 120 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

16.- accepté le 30 juin 2020, la convention portant sur l'organisation de séances de poterie à destination des enfants de 3 à 12 ans, entre l'animatrice Isabelle MOUGENOT et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour des séances du mardi 4 au jeudi 27 août 2020 à raison de deux fois par semaine et des séances de 2 heures au centre de loisirs « Les lutins ».

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à la micro-entreprise « l'Atelier Poterie » la somme de :

12 interventions à 20 euros TTC l'heure	Soit 240 euros TTC
9 heures de préparation à 10 euros TTT l'heure	Soit 90 euros TTC
Matériel : argile	Soit 140 euros TTC
Petit matériel	Soit 100 euros TTC
Utilisation du four personnel pour cuisson	Soit 80 euros TTC

soit 650 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

17.- accepté le 30 juin 2020, l'offre relative au contrôle technique du remplacement du système de sécurité incendie du Haut-Château de la société QUALICONSULT, sise 4 allée de Vincennes à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, représentée par Monsieur Clément DUCAT, Directeur d'agence.

L'offre de prix s'élève à 710 euros HT ;

18.- accepté le 30 juin 2020, la convention de mise à disposition d'un local sis au rez-de-chaussée du bâtiment Tourmaline situé 3 allée Carl Fabergé à Essey-lès-Nancy proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association de gestion pour le fonctionnement du conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy.

Cette convention a été conclue à compter du 31 août 2020 jusqu'au terme du mandat des conseillers municipaux.

La salle est mise à disposition gratuitement sans exclusivité, la commune se réserve des plages d'utilisation du local en cas de besoin, notamment pour ses activités périscolaires ;

19.- accepté le 1^{er} juillet 2020, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Lebon désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à la société Couvretanche devant le Tribunal administratif de Nancy, pour un montant de 1 440 euros ;

20.- accordé le 1^{er} juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 25 octobre 2000 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°R-57 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 91,47 euros ;

21.- accepté le 3 juillet 2020, de solliciter auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle une subvention d'un montant de 3 782 euros pour les travaux de création de points d'eau à l'école Mouzimpré, soit 80 % du montant des travaux ;

22.- accepté le 6 juillet 2020, la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes » dans le cadre des vacances apprenantes, proposée par l'État à la ville d'Essey-lès-Nancy.

La commune d'Essey-lès-Nancy s'engage à offrir à 20 jeunes entre 3 et 17 ans du quartier prioritaire de Mouzimpré une offre de séjours labellisée « colos apprenantes » et à prendre à sa charge le coût du transport aller et retour vers et du lieu des séjours proposés. L'État s'engage pour ces publics prioritaires à prendre en charge jusqu'à 80 % du coût du séjour plafonné à 500 euros pour 5 jours ;

23.- accordé le 9 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 9 avril 2020, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-100 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 544 euros ;

24.- accordé le 9 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 29 juillet 2020 de 4 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°O-4/O-5 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 296 euros ;

25.- accepté le 10 juillet 2020, la convention portant sur l'animation d'une séance d'analyse des pratiques, entre Madame Aline CAMARA et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le mardi 18 août 2020 de 10h00 à 11h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Aline CAMARA la somme de 150 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

26.- accepté le 13 juillet 2020, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Lebon désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à la société Couvretanche devant le Tribunal administratif de Nancy, pour un montant de 2 587,36 euros ;

27.- accordé le 15 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 20 ans à compter du 15 juin 2020, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-31 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 977 euros ;

28.- accordé le 15 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 22 novembre 2007 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°T-24 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 117 euros ;

29.- accepté le 20 juillet 2020, le renouvellement, pour une durée de 3 ans, du contrat de location de véhicule proposé par la société Trafic Communication domiciliée ZI de l'Hippodrome, 16 avenue Jean Perrin à MERIGNAC.

La présente location est consentie sans versement de loyer par la commune. En revanche, le loueur percevra seul les produits issus de l'exploitation des emplacements publicitaires situés sur le véhicule ;

30.- accordé le 20 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 20 ans à compter du 17 juin 2019, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-28 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 977 euros ;

31.- accepté le 23 juillet 2020, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Géhin désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à la société AECP Conseil devant le Tribunal administratif de Nancy, pour un montant de 663,57 euros ;

32.- accordé le 23 juillet 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 10 janvier 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°F-23 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

33.- accepté le 10 août 2020, la proposition de remboursement portant sur un dégât des eaux survenu dans la nuit du 3 au 4 février 2020 du fait d'un dysfonctionnement des toilettes occasionnant une remontée des eaux dans le Centre Communal d'Action Sociale et la salle d'activités périscolaires de l'Ecole d'Application du Centre sise 6 rue Roger Bérim pour un montant de 2 441,37 euros ;

34.- accepté le 10 août 2020, l'avenant n°1 à la convention du 9 juillet 2019 portant sur la mise à disposition d'équipements sportifs du CREPS de Lorraine proposé à la ville d'Essey-lès-Nancy par le CREPS de Lorraine.

Considérant la fermeture des équipements sportifs du CREPS de Lorraine en raison du confinement décidé par le Gouvernement pour lutter contre le développement de la COVID 19, le loyer annuel est proratisé pour la période d'occupation des équipements sportifs limitée du 1^{er} janvier au 16 mars 2020 et pour un montant actualisé à 1 252,48 euros ;

35.- accordé le 1^{er} septembre 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 28 décembre 2015 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°V-32 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 140 euros ;

36.- accordé le 31 août 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 11 avril 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°W-29 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

37.- accordé le 5 septembre 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 31 octobre 2018 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°J-37 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 60 euros ;

38.- accordé le 10 septembre 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 19 mars 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°C-1 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

39.- accordé le 10 septembre 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 12 mai 2019 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°D-32 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

40.- accepté le 10 septembre 2020, la convention portant sur l'animation d'ateliers d'analyse des pratiques professionnelles au Relais Assistantes Maternelles, entre Madame Delphine PIERREJEAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances du vendredi 18 septembre et du jeudi 12 novembre 2020 de 14h00 à 16h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Delphine PIERREJEAN la somme de 240 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

41.- accepté le 10 septembre 2020, la convention portant sur l'animation d'ateliers d'expressions créatives pour les enfants de 0 à 3 ans et les assistantes maternelles, entre Madame Auriane DALLE et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 18 septembre et 2 octobre 2020 de 9h00 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Auriane DALLE la somme de 200 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

42.- accepté le 10 septembre 2020, la convention portant sur l'animation d'ateliers d'expressions créatives pour les enfants et les assistantes maternelles, entre Madame Margot JOYES et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 6 et 20 novembre 2020 de 9h00 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Margot JOYES la somme de 200 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

43.- attribué le 10 septembre 2020, le marché relatif aux travaux d'aménagement d'aires de jeux de l'École d'Application du Centre, de l'école maternelle Jacques Prévert et du Parc du Haut-Château à Essey-lès-Nancy, à l'entreprise Espaces Paysagers Sport et Loisirs (EPSL), sise 173 rue du Maréchal Foch à 67380 LINGOLSHEIM.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 57 580,80 euros HT.

Le délai d'exécution est fixé à 4 semaines à compter du 17 octobre 2020.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} octobre 2020.

Extrait conforme


Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Convocation du Conseil municipal le : 18 septembre 2020
- Convocation distribuée le : 18 septembre 2020
- Affichage du compte-rendu le : 2 octobre 2020
- Affichage du procès-verbal le : 13 novembre 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Evelyne DEVOUGE à M. Aurélien VOIDIER
- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDE
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

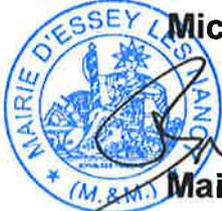
ABSENTS

- MME BARDOUL
- M. EL JAOUHARI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Pascal LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire